



Divorce algerien avec une francaise

Par **dahou**, le **08/05/2013** à **13:59**

Bonjour ,Je suis algerien marié avec une algerienne en algerie double nationalité et elle ma envoyé les document après 6 mois pour faire un visa et je suis en france depuis 11/2013
Ma femme veut un divorce consantement mutuel et j'ai refusé,elle a fait les démarches de divorce toute seule ,je suis en instance de divorce et elle a envoyé a la prefecture une copie de la requete tous ça puit ma femme me dit j'annule le divorce mes moi je fait pas confiance parcequ'elle a peur de perdre de l'argent a l'avocate en a rendez-vous le 29/05/13 et je pense qu'elle me monte dans un bateau jusqu'a 05/02/14 pour ma carte de séjour qui finira et je suis son travail et je cherche toujours et je suis inscrit au pol emploi,je demande quequ'un pour me faire comprendre pour ma carte séjour au 05/02/14
moi je demande pas le divorce expliqué moi sil vous plait
et j'abite chez elle.
elle travail et gagne bien et elle me donne pas d'argent de poche pour chercher du travail ou prendre le train.
MERCI.